



# Parcs Départementaux des Bouches-du-Rhône



## Caireval

### Circuit

1



Difficulté Très facile

Distance 3 km

Dénivelé 73 m

Handisport



Espace  
VTT-FFC 13



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



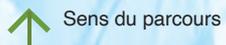


# Caireval

3 km + 73 m



Circuit 3 km



Sens du parcours



Propriété  
départementale



Parking



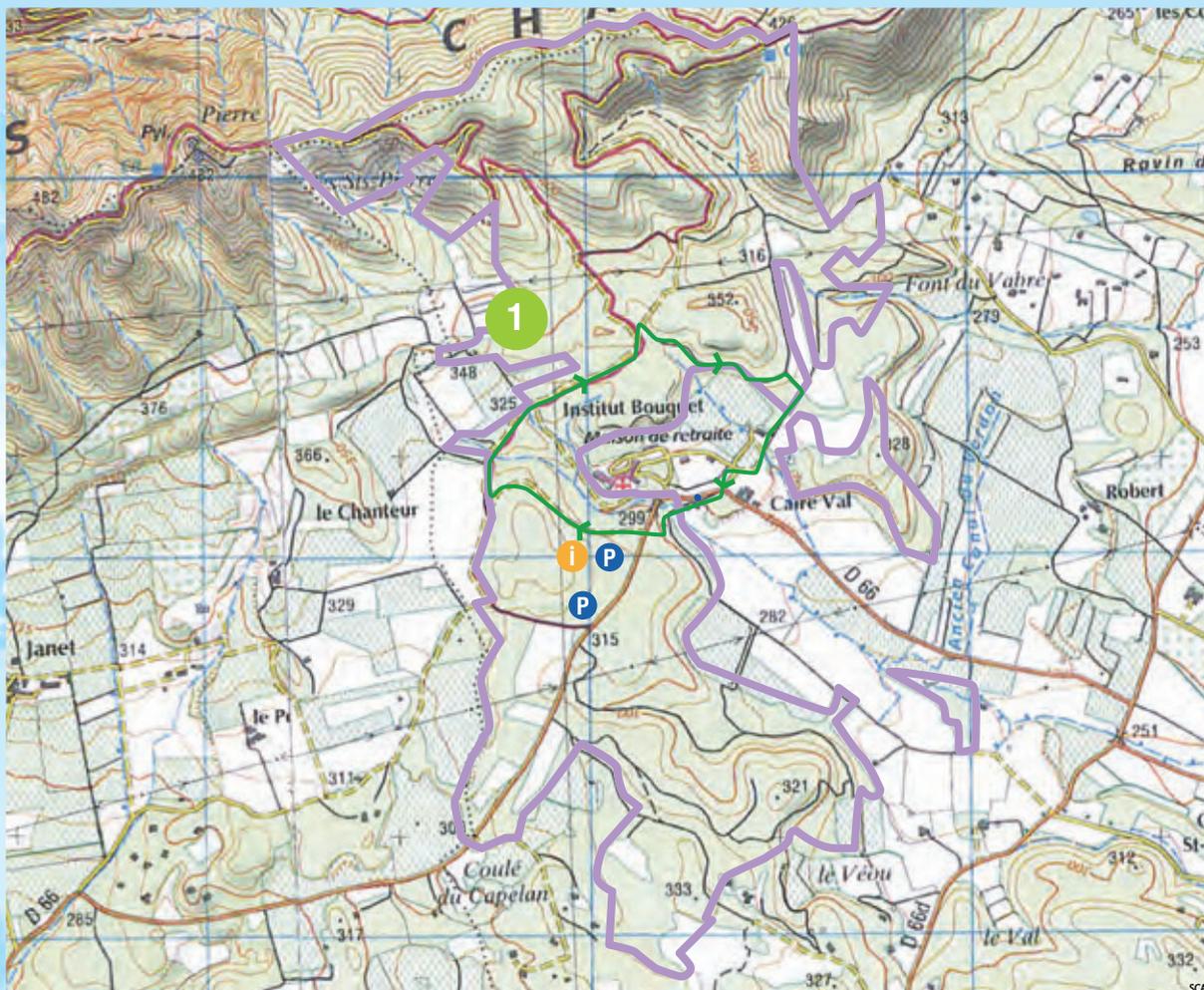
Vous êtes ici

Coordonnées GPS

X : 5° 18' 32.6"

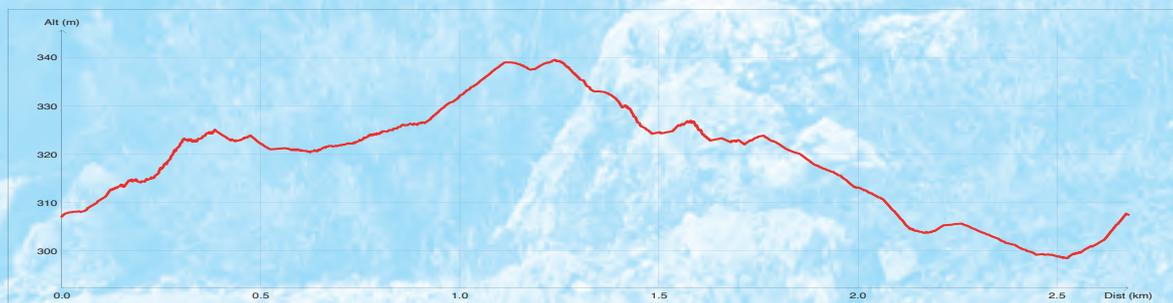
Y : 43° 40' 53"

Altitude : 304 m



Echelle : 0 250 m 500 m

Les cartes des différents circuits peuvent être téléchargées sur [cg13.fr](http://cg13.fr)  
Rubrique : cadre de vie - environnement



# Balisage

## DIRECTIONNEL

A gauche	Tout droit	A droite	Mauvaise direction	Prudence ralentir	Double sens	Liaison

## DIFFICULTÉ DES PARCOURS :

la couleur du numéro sur la balise indique la difficulté de l'itinéraire.



Parcours handisport,  
accompagnateur obligatoire

# Conditions d'accès massifs

## PÉRIODE ESTIVALE

En Provence, en toutes saisons, le risque d'incendie de forêt peut être important. Aussi, dans les Bouches-du-Rhône, un arrêté préfectoral régit l'accès aux espaces naturels du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre. Un numéro de téléphone, le 0811 20 13 13\* et le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>, vous permettent de vous informer sur les possibilités de balade. Par ailleurs, vous entrez dans un espace naturel non aménagé, il appartient à chacun d'avoir une attitude responsable et appropriée afin d'éviter de se mettre dans une situation périlleuse.

\*Coût d'un appel local

## PÉRIODE DE CHASSE

Les domaines départementaux peuvent être utilisés par les chasseurs du 2<sup>ème</sup> dimanche de septembre à la fin du mois de février. Avant de vous engager, vérifiez sur les panneaux situés à l'entrée du site si votre itinéraire traverse un territoire de chasse.



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU-RHÔNE**



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-RHÔNE  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
HÔTEL DU DÉPARTEMENT - 52, AVENUE DE ST-JUST  
13256 MARSEILLE CEDEX 20